

225C1343
FR0000121485-FS0650

5 août 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

KERING
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2025, la société Parvus Asset Management Jersey Limited¹ (Second Floor, No. 4 The Forum, Grenville Street, St Helier, JE2 4UF, Jersey, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2025, le seuil de 5% du capital de la société KERING et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 5 945 638 actions KERING représentant autant de droits de vote, soit 4,82% du capital et 3,37% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions KERING sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 5 945 638 actions KERING (prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) dont :

- 416 145 actions KERING résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions KERING et exerçables jusqu'au 2 septembre 2025 ;
- 2 718 381 actions KERING résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions KERING et exerçables jusqu'au 3 novembre 2025 ;
- 59 582 actions KERING résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions KERING et exerçables jusqu'au 2 décembre 2025 ;
- 7 733 actions KERING résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions KERING et exerçables jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- 16 540 actions KERING résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions KERING et exerçables jusqu'au 31 août 2026 ; et,
- 2 727 257 actions KERING résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions KERING et exerçables jusqu'au 6 janvier 2027.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.

² Sur la base d'un capital composé de 123 420 778 actions représentant 176 689 404 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.